L'INSTALLATION EST CONFORME

Date(s) du contrôle: 02/12/2020
Rapport N°: 0663-201202-03
Date d'émission du rapport: 03/12/2020

Identification de l'organisme agréé et de l'agent-visiteur:

Nom: Bureau Technique Verbrugghen

Adresse: Rue Neerveld 109 boîte 6, 1200 Bruxelles

T: 083 21 35 27 E: btv.namur@btvcontrol.be Numéro d'entreprise: 0406.486.616

L'agent-visiteur: numéro 0663

Identification des tiers:

Client: SALMON MARYSE

Adresse: RUE GRANDE 36, 6927 TELLIN

Nom propriétaire, exploitant ou gestionnaire: SALMON MARYSE

Adresse: RUE GRANDE 36, 6927 TELLIN

Responsable des travaux: Inconnu

Adresse:

Numéro de TVA:

Identification de l'installation électrique:

Nom: SALMON MARYSE

Adresse: RUE GRANDE 36, 6927 TELLIN

Code EAN:

Numéro compteur: 6566487

Cabine haute tension privée: Non

Type d'installation: unité d'habitation

Données du contrôle:

Type de contrôle suivant Livre 1 - AR 08/09/2019: Visite de contrôle (6.5)

Date de la réalisation de l'installation: A partir du 01/10/1981 jusqu'au 01/06/2020

Informations contenu controle: Néant

Dérogation(s) partie 8 Livre 1 - AR 08/09/2019: appliqué

Autre(s) référence(s) légale(s): n/a

Maatschappelijke zetel / Siège social: Neerveldstraat 109 bus 6 / Rue Neerveld 109, Boîte 6, B-1200 Brussel / Bruxelles / Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616 / RPR Brussel / RPM Bruxelles

Données de l'installation électrique:

Tension et nature du courant: 3 x 230V

Canalisation d'alimentation du tableau principal: Type: XVB - Section: 2 x 10 mm²

Type d'électrode de terre: Barre de terre

Nombre de tableaux: 1

Valeur nominale de la protection du branchement: 60A

Type de coupure générale: 4P 63A/300mA

Type de schéma de mise à la terre: TT

Nombre de circuits: 18 (réserve inclus)

DESCRIPTION:

Dispositifs à courant différentiel installés: 4P 63 A 300 mA type A, circuit (s) protégé(s): Voir schéma's



Résultats du contrôle:

Mesures et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre: 19 Ohm Valeur de la résistance d'isolement général: 1 MOhm

Test des dispositifs à courant différentiel via test bouton: OK

Test des dispositifs à courant differentiel via test boucle de défaut: OK

Continuité des conducteurs de protection: OK

Infractions constatées:

Néant

Remarques:

1 Le contrôle se limite à la partie habitation. La partie cabinet devra être contrôlée suivant le CE6-2.

Conclusion du contrôle:

1. **L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le: 02/12/2045**
   - Les schémas unifilaires et plans de position de l'installation ont été datés et signés.

Signature du dirigeant-technique (ou en son nom):

N° Rapport: 0663-201202-03

Maatschappelijke zetel / Siège social: Neerveldstraat 109 bus 6 / Rue Neerveld 109, Boîte 6, B-1200 Brussel / Bruxelles / Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616 / RPR Brussel / RPM Bruxelles

Référence aux prescriptions réglementaires:

1. Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu:

a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;

b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique, soient en tout temps observées;

c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire;

d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant;

e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;

f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique;

g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

Maatschappelijke zetel / Siège social: Neerveldstraat 109 bus 5 / Rue Neerveld 109, Boîte 6, B-1200 Brussel / Bruxelles / Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616 / RPR Brussel / RPM Bruxelles